



ANNEXE 2

ANNEXE FINANCIÈRE 2024-2025

Dernière MAJ
Comité 17/07/2024

**SAISON
2024-2025**

AFFILIATION à la FFF - NOUVEAUX CLUBS

Dépôt d'une caution	150,00 €
---------------------	----------

ENGAGEMENTS DES EQUIPES

CHAMPIONNATS & CRITERIUM du DVOF

Catégorie U6-U7-U8-U9 (FA ou Futsal)	G & F	6,00 €
Catégorie U10/U11 (FA ou Futsal)	G & F	8,00 €
Catégorie U12/U13 (FA ou Futsal)	G & F	10,00 €
Catégorie U14/U15 Futsal	G & F	10,00 €
Catégorie U16 Futsal	G & F	10,00 €
Catégorie U15	F	10,00 €
Catégorie Séniors et U18	F	12,00 €
Annulation de l'engagement après parution des calendriers (Tous championnats et critérium DVOF)	G & F	110,00 €

COUPES du DVOF

Coupe du Val-d'Oise SENIORS (y compris CDM, Anciens, Vétérans)	G & F	20,00 €
Coupe du Val-d'Oise FUTSAL	G & F	20,00 €
Coupe du Val-d'Oise JEUNES (U14, U15, U16 et U18)	G & F	18,00 €
Coupe du Comité SENIORS et ANCIENS	G & F	15,00 €
Coupe du Comité JEUNES (U14 & U16)	G & F	10,00 €
Coupe du Comité FUTSAL	G & F	15,00 €

Non-retour des trophées à la 1ère date butoir	<i>Terre de jeu & d'équilibre</i>	G & F	50,00 €
Majoration amende si non-retour des trophées après dernière relance			160,00 €



Terre de jeu & d'équilibre

ANNEXE FINANCIÈRE 2024-2025

Dernière MAJ
Comité 17/07/2024

SAISON
2024-2025

FORFAITS**CHAMPIONNATS & CRITERIUM du DVOF (Dès U14 aux ANCIENS y compris FUTSAL)**

1 ^{er} Forfait non avisé	30,00 €
2 ^{ème} Forfait non avisé	35,00 €
3 ^{ème} forfait non avisé	45,00 €
Forfait général (si prononcé avant le 3 ^{ème} forfait)	110,00 €

Le barème de l'amende est triplé pour les trois dernières rencontres de championnat (art. 23.9.1 RS). Cette mesure est applicable même pour le forfait avisé pour les trois dernières rencontres de

COUPES et autres CHALLENGES

Phase Elimatoire y compris FOOT ANIMATION	25,00 €
Phase Finale (A compter des 1/8 ^{ème} - forfait avisé ou non avisé)	115,00 €
Phase Finale (A compter des 1/4 - forfait avisé ou non avisé)	150,00 €
Phase Finale (A compter des 1/2 - forfait avisé ou non avisé)	200,00 €
Finale (forfait avisé ou non avisé) y compris FOOT ANIMATION	400,00 €

FOOT ANIMATION (FA) (G et F) Catégorie U10 à U13 y compris FUTSAL

1 ^{er} Forfait non avisé	15,00 €
2 ^{ème} Forfait non avisé	25,00 €
3 ^{ème} forfait non avisé	30,00 €
Forfait général	50,00 €

FOOT ANIMATION (FA) (G et F) Catégorie U6 à U8 compris FUTSAL

Forfait non avisé d'un club sur un plateau	50,00 €
--	---------

Terre de jeu & d'équilibre



ANNEXE 2

ANNEXE FINANCIÈRE 2024-2025

Dernière MAJ
Comité 17/07/2024

**SAISON
2024-2025**

FEUILLE DE MATCH ou de PLATEAU

Non-utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI) hors problème technique	100,00 €
Feuille de Match papier, feuille de plateau ou feuille de présence irrégulière	10,00 €
Etablissement Feuille de Match de complaisance	300,00 €
Inscription sur la Feuille de Match d'un non-licencié (joueur ou personne non licenciée)	120,00 €
Inscription sur la Feuille de Match d'un licencié suspendu (par Match)	100,00 €
Inscription sur la Feuille de Match d'un licencié non admis à participer eu égard à son âge (ex : sur-classement non autorisé)	80,00 €
Inscription sur la Feuille de Match d'un délégué absent	50,00 €
Non-Envoi Feuille de Match après deux réclamations au club recevant	52,00 €
Non transmission des feuilles de présence des clubs visiteurs par le centre d'accueil après 2 relances	52,00 €
Non transmission de la feuille de présence du club visiteur après 2 relances	52,00 €
Non transmission de la feuille de la feuille de plateau (récapitulatif) du centre d'accueil après 2 relances	52,00 €





ANNEXE 2

ANNEXE FINANCIÈRE 2024-2025

Dernière MAJ
Comité 17/07/2024

**SAISON
2024-2025**

DISCIPLINE & REGLEMENTS

FRAIS DE DOSSIER & DE PROCEDURE

Pour dépôt de réserves, réclamations et évocations	43,50 €
Club obtenant gain de cause (suite à réserve, ...) remboursé de	43,50 €
Pénalité au Club suite procédure (réserve...) recevable sur le fond	53,50 €
Appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes	64,00 €
Absence non excusée du Club appelant	125,00 €

OUVERTURE DE DOSSIER DISCIPLINAIRE

Par avertissement	8,00 €
Par exclusion et incident avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
Dossier mis en instruction (à la charge du/des clubs fautifs)	50,00 €
Appel auprès de la Commission Départementale d'Appel, (par club ou licencié)	125,00 €
Participation aux frais d'envoi lettre recommandée avec AR	5,00 €





ANNEXE 2

ANNEXE FINANCIÈRE 2024-2025

Dernière MAJ
Comité 17/07/2024

SAISON
2024-2025

AMENDES – PÉNALITÉS FINANCIÈRES

RENCONTRES

Demande de Dérogation (demande non conforme)	20,00 €
Match remis (Arrêté Municipal sans liste des matchs)	50,00 €
Pour match perdu par pénalité pour huis-clos non respecté	50,00 €
Pour abandon de terrain	150,00 €

ABSENCE NON EXCUSE

↻ d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H	50,00 €
↻ du club organisateur d'un plateau	100,00 €
↻ d'une personne devant une Commission (par personne)	20,00 €
↻ d'un club à la Journée Nationale des Débutants	75,00 €

ABSENCE EXCUSES

↻ moins de 5 jours avant un plateau entraînant une désorganisation	50,00 €
--	---------

AUTRES

Pour absence de Rapport suite demande d'une Commission	30,00 €
Non récupération d'un trophée/une récompense à date butoir	20,00 €

AMENDES ET PÉNALITÉS FINANCIÈRES (Garçons ou Filles, y compris Futsal)

CATEGORIE U10-U11 / U12-U13

Licence manquante sur les toutes les rencontres officiels des catégories U6 à U13	10,00 €
---	---------



ANNEXE FINANCIÈRE 2024-2025

Dernière MAJ
Comité 17/07/2024

**SAISON
2024-2025**

STATUT DE L'ARBITRAGE**1^{ère} saison d'Infraction (par arbitre manquant)**

- | | |
|---|----------|
| ➤ pour les équipes en D1 | 120,00 € |
| ➤ pour les équipes des autres divisions, autres catégories et autres championnats (Régionaux ou Départementaux) | 30,00 € |

2^{ème} saison d'Infraction : (par arbitre manquant)

- | | |
|---|----------|
| ➤ pour les équipes en D1 | 240,00 € |
| ➤ pour les équipes des autres divisions, autres catégories et autres championnats (Régionaux ou Départementaux) | 60,00 € |

3^{ème} saison d'Infraction : (par arbitre manquant)

- | | |
|---|----------|
| ➤ pour les équipes en D1 | 360,00 € |
| ➤ pour les équipes des autres divisions, autres catégories et autres championnats (Régionaux ou Départementaux) | 90,00 € |

4^{ème} Saison d'Infraction : (par arbitre manquant)

- | | |
|---|----------|
| ➤ pour les équipes en D1 | 480,00 € |
| ➤ pour les équipes des autres divisions, autres catégories et autres championnats (Régionaux ou Départementaux) | 120,00 € |

L'amende est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen de sa situation au 31 janvier.

Au 1er juin les sanctions financières sont réajustées définitivement en fonction du nombre d'arbitres ayant réalisé leur quota de matchs, selon le barème applicable.



ANNEXE 2

ANNEXE FINANCIÈRE 2024-2025

Dernière MAJ
Comité 17/07/2024

SAISON
2024-2025

INDEMNITÉS des OFFICIELS

Arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement , opérant pour le compte du DVOF sur les rencontres de Foot Libre et Futsal	
+ Indemnités de déplacement	48,50 €
+ Indemnité pour frais d'équipement et de documentation :	
➤ les Matches Séniors / Anciens / + 45 ans / CDM / U18	31,50 €
➤ les Matches U16	26,50 €
➤ les Matches U14 / + 55 ans	21,50 €
➤ les Matches U18 F / U15 F	21,50 €
➤ les Matches Futsal	5,50 €
 Pour délégué désignés officiellement , opérant pour le compte du DVOF sur les rencontres de Foot Libre et Futsal	
Indemnités de déplacement	48,50 €
 Pour membre , opérant pour le compte de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives du DVOF pour compte du District	
➤ Remboursement des frais de déplacement	48,50 €
 Pour membre , opérant pour le compte de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives du DVOF pour le compte du FAFA	
➤ Remboursement des frais de déplacement	25,00 €
 Non règlement d'un officiel désigné (par officiel)	50,00 €
Absence de délégué sur feuille de match (catégorie couverte par officiel)	20,00 €





ANNEXE 2

ANNEXE FINANCIÈRE 2024-2025

Dernière MAJ
Comité 17/07/2024

SAISON
2024-2025

DIVERS

TOURNOIS

Homologation d'un tournoi (par catégorie)	10,00 €
Défaut d'homologation d'un tournoi (par catégorie)	50,00 €

JOURNAL NUMERIQUE

Participation aux frais de conception du journal numérique « 95 Foot Officiel », « Le Mag Technique » et « Les cahiers féminins »	30,00 €
---	---------

ASSEMBLEE GENERALE du DISTRICT

Absence à l'Assemblée Générale du DVOF (par voix)	10,00 €
---	---------

